

MOTION POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET ACQUISITIONS FONCIÈRES DU CONTOURNEMENT NORD-OUEST DOSSIER DE VOIRIE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS 2001 – SCÉNARIO C

Par lettre du 12 février 2001, le Ministre de l'Équipement des transports et du logement a annulé sa décision du 13 avril 1999 relative au dossier de voirie d'agglomération de l'Albigeois et a approuvé le scénario C proposé lors de la concertation initiée fin 1999.

Ce scénario C consistait en :

- Doublement de la rocade d'Albi avec le statut de déviation d'agglomération dans le cadre du Contrat entre l'État et la Région (CPER 2000-2006).
- Aménagement de sécurité sur la RN 88 dans la traversée de Lescure d'Albigeois dans le cadre du Contrat entre l'État et la Région (2000-2006).
- Contournement Nord-Ouest avec statut de route express, les études et les premières acquisitions foncières seront financées au cours du Contrat entre l'État et la Région (CPER 2000-2006).

L'engagement des travaux de ce contournement sera à négocier lors du prochain Contrat État/Région,

- Doublement de la RN 112 au sud de la rocade sur 3 km.

À ce jour, le doublement de la rocade d'Albi et celui de la RN 112 ont été réalisés. La première phase des aménagements de sécurité dans la traversée de Lescure d'Albigeois a été financée et les travaux ont démarré le 21 juin 2021.

LE CONSEIL Communautaire de l'Albigeois,

- Vu la délibération du Conseil municipal de Lescure d'Albigeois du 23 juin 2000, favorable au scénario C du DVA d'Albi,
- Vu la délibération du Conseil Général du Tarn du 29 juin 2000, relative au DVA d'Albi, retenant le scénario C,
- Vu le dossier de voirie d'agglomération d'Albi modifié par le ministre de l'Équipement et du logement en date du 12 février 2001, approuvant le scénario C,
- Vu le courrier de la communauté d'agglomération d'Albigeois du 25 octobre 2019 adressé au Préfet de région pour lui demander « de mobiliser au plus vite les crédits nécessaires afin de finaliser les études pour concrétiser une solution pérenne répondant aux enjeux nationaux, régionaux et locaux »,
- Compte tenu de la hausse très significative du trafic de la RN88 sur le territoire de l'agglomération (1500 véhicules de plus par jour depuis un an), hausse qui sera exponentielle lorsque les travaux en amont de Rodez seront terminés avec les conséquences d'une exposition croissante aux pollutions pour les Grands Albigeois, et ceci sans compter le trafic que générera la mise en route de la zone des Portes du Tarn, de son impact sur la circulation dans notre agglomération et de la pollution supplémentaire induite.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DEMANDE à l'État la réalisation au plus vite des études et des acquisitions foncières prévues au DVA modifié en février 2001 approuvant le scénario C et dont le financement était prévu au CPER 2000-2006, en l'inscrivant au contrat de plan Etat-Région 2021-2027 en cours de préparation.